

Paris le 23 avril 2020

A l'attention de :

Copie à

Pierre SERNE, président du Club des Villes et Territoires Cyclables

Thierry du CREST, coordinateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo

Brigitte THORIN, Déléguée Ministérielle à l'Accessibilité

Cédric BOZONNAT, cabinet de la ministre de l'Environnement

Thomas JOUANNOT, CEREMA

Benoit HIRON, CEREMA

Cédric BOUSSUGE, CEREMA

Objet : la marche, outil de dé-confinement

Nous avons appris avec intérêt que le Club des Villes et Territoires cyclables était chargé d'une mission d'accompagnement du dé-confinement par des mesures concernant le vélo.

S'il est indispensable de développer le vélo, la marche est un mode de déplacement également à privilégier, car il est aussi une solution écologique et hygiénique dans les circonstances actuelles : il peut aussi éviter la contagion qui est à craindre dans les transports collectifs. Toutefois, comme pour le vélo, certaines mesures sont à prendre pour encourager et faciliter sa pratique pour accueillir ces usagers des transports, contrecarrer la reprise du trafic routier, ses encombrements et sa pollution et assurer la sécurité sanitaire et routière du piéton.

La période est propice à l'innovation, à l'expérimentation et demande beaucoup de pragmatisme.

Le dé-confinement va se traduire par plus de piétons sur les trottoirs qui sont déjà encombrés de personnes faisant la queue pour rentrer dans les magasins. Dans de nombreux cas, les trottoirs sont trop étroits et les piétons n'osent pas marcher sur la chaussée. On peut craindre aussi l'appropriation des trottoirs par les restaurants et les bars dès leur réouverture pour respecter à l'intérieur de leur établissement les règles de distance.

Nous proposons un traitement systémique des deux modes doux : marche à pied et vélo pour que la cohabitation se fasse le plus harmonieusement possible et sans risque de conflit et donc qu'au côté des mesures facilitant la pratique cycliste soient également recommandées une série de mesures en faveur de la marche, en particulier concernant les centres urbains en raison des distances acceptables. Les principales pistes que nous préconisons, sont :

- **le respect des mesures de « sanctuarisation » des trottoirs et suppression de tout stationnement de véhicule,**
- **les élargissements de trottoirs temporaires, pris sur les chaussées,**
- **la multiplication de zones de rencontre temporaires,**
- **l'autorisation conditionnelle de traverser pendant le temps de la figurine rouge piéton (comme pour les vélos)**

Plus précisément, on pourrait envisager :

- **l'élargissement de la piétonisation des aires existantes** : repérage des rues étroites, commerçantes ou peu circulées en continuité avec la zone déjà définie.
- **la mise en Zone de Rencontre des centres de quartiers** en zone urbaine centrale et des centres secondaires en périphérie : secteurs à délimiter qui peuvent être très vastes, le maillage étant défini par les grandes artères, en rappelant bien les règles du code, à savoir autorisation pour le piéton de marcher sur l'espace roulant et limitation à 20 km/h,
- **la fermeture des rues desservant les écoles**, pour permettre la distanciation physique aux abords aux horaires des entrées et des sorties, si cette rue n'a pas de caractère stratégique et ne fait pas partie du réseau des grandes artères. A défaut, mise en zone de rencontre ou zone 30 (à Graz en Autriche toute la ville est à 30 sauf les grandes artères qui sont toutefois aussi à 30 devant les écoles). Cette mesure a fait partie des programmes électoraux de nombreux candidats,
- **la mise en place de Zones à Trafic Limité**, rues interdites au trafic motorisé individuel sauf riverains comme en Italie, et de profiter de l'opportunité qui permettrait de généraliser le système. L'intérêt est de ne pas généraliser uniquement les Zones à Faible Emission, qui poussent à l'achat de voitures « propres » et n'en réduisent pas le nombre,
- **la généralisation du 30 km/h sauf les artères structurantes.**

Par ailleurs, après presque deux mois de confinement nous avons besoin de bouger adultes et enfants. La marche à pied est un exercice sans risque pour peu que des incitations soient proposées et, par exemple, multiplier les parcours-santé ou mettre en place des « éco-bonus » sur la marche.

Les aînés et les personnes en situation de handicap doivent aussi en bénéficier et disposer d'assises sans lesquelles elles ne marchent plus et perdent santé et sociabilité

Les associations signataires sont disponibles pour soutenir toutes ces mesures en faveur de la marche. Elles souhaitent **la mise en place rapide d'un groupe de travail et la tenue d'un webinaire**, comme pour le vélo, pour échanger avec les acteurs concernés, les associations et les services des villes et pour que se diffusent rapidement les bonnes pratiques.

Espérant des échanges prochains et bien cordialement.

Gérard FOUCAULT,
Président de 60 Millions de Piétons
Anne FAURE,
Présidente de Rue de l'Avenir
Daniel RAMEY,
Président du comité parisien de la Fédération Française de Randonnée

